



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA F.F.TRI

**« RESPECTONS ENSEMBLE SES VALEURS
VIBRONS TRIATHLON »**



CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

F.F.TRI.

« RESPECTONS ENSEMBLE SES VALEURS - VIBRONS TRIATHLON »

PREAMBULE

Si la pratique du sport est un droit de l'Homme, ainsi que l'énonce la Charte Olympique, elle implique également des devoirs. L'éthique appliquée au sport, au-delà du respect des règles, entend faire observer un certain nombre d'exigences et ne concerne pas uniquement les pratiquant.e.s.

Il s'agit non seulement de préserver l'esprit et les « valeurs du sport » souvent mis à mal mais aussi de promouvoir dans le sport des valeurs sociales contemporaines.

Cette Charte formalise donc les valeurs humaines, sportives et éducatives dans lesquelles la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées¹ s'identifie.

Elle concerne l'ensemble des acteur.rice.s ou partenaires du triathlon et de ses disciplines enchaînées et a pour objectif de fédérer toutes ses femmes et hommes autour de valeurs communes.

Cette charte d'éthique et de déontologie est déclinée autour de trois grands thèmes :

- 1. L'esprit sportif et les valeurs morales et citoyennes fondamentales du triathlon devant guider les comportements de pratique et d'investissement dans le triathlon.**
- 2. Les devoirs déontologiques applicables à tous les pratiquant.e.s, aux bénévoles, aux entraîneur.euse.s et éducateur.rice.s, aux arbitres et officiel.le.s, aux dirigeant.e.s des institutions.**
- 3. Les principes directeurs qui doivent guider les «partenaires» du triathlon**

Ces valeurs, devoirs et principes nous portent et doivent être connus et reconnus par l'ensemble des parties prenantes du triathlon.

Cette Charte sera portée à la connaissance de tous les acteurs et partenaires du triathlon.

¹ Le terme Triathlon désigne l'ensemble des disciplines enchaînées au sein de la Fédération Française de Triathlon.

Elle constitue un document de référence auquel tous les acteurs et partenaires du triathlon doivent se référer. Elle est donc un ensemble vivant amené à évoluer.

Les questions éthiques et déontologiques doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire, les premières constituant l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire ayant, pour sa part, vocation à sanctionner les comportements déviants.

Définitions de l'Éthique, de la Déontologie et de la Citoyenneté

L'Éthique et la Déontologie définissent des valeurs et des principes de bonne conduite constituant ainsi un « guide d'action »² pour l'ensemble des acteurs se prévalant de l'appartenance fédérale.

La Citoyenneté se définit également par des valeurs telles que :

- le civisme qui est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique qui agit pour que l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt particulier ;
- la civilité qui demande des attitudes de respect à l'égard de soi, des autres et des lieux d'activités. Au nom du respect de la dignité de la personne humaine, c'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux ;
- la solidarité qui correspond à tenir une attitude ouverte aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité.

² (Charte d'Éthique et de Déontologie du Sport Français – CNOSF, AG du 10 mai 2012)

1. L'ESPRIT SPORTIF ET LES VALEURS FONDAMENTALES DU TRIATHLON

« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale.

Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

L'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes, est d'intérêt général. » (Article L.100-1 - Code du sport)

Que ce soit à travers la pratique, l'encadrement, l'entraînement, l'arbitrage, la gestion de l'administration ou encore l'accompagnement financier, les valeurs déployées et déclinées ci-dessous constituent des facteurs importants d'éducation citoyenne et d'épanouissement individuel et collectif.

L'esprit sportif définit le comportement, l'attitude et le respect des autres. Il est le résultat de l'acceptation des règles.

1.1. AVOIR L'ESPRIT SPORTIF C'EST :

1.1.1. Être respectueux.euse, des règles, de soi-même, des autres, de sa fédération et des institutions, sportives et publiques.

La pratique du triathlon doit se pratiquer dans le respect des autres, comme dans le respect de soi-même, car le respect, pilier de l'éducation, élément clé du sport, est une valeur plus profonde que la simple politesse.

L'athlète, le dirigeant.e, l'officiel.le, l'entraîneur.euse qui agit avec violence, physique, verbale ou psychologique, agit en réalité contre lui-même. La pratique du sport ne doit jamais être conflictuelle.

Exemples de bonnes pratiques de l'esprit sportif et du respect :

- le respect des règles et des fonctionnements;
- le respect de soi et des autres;
- le respect de la différence;
- le refus de toute forme de discrimination;
- le refus de la tricherie;
- le respect de l'équité;

- le respect de l'arbitre et de ses décisions sans jamais mettre en doute son intégrité;
- le respect de la santé par les athlètes, éducateurs et entraîneurs;
- le respect de l'athlète envers son club, l'entraîneur, les éducateurs et les dirigeants;
- le respect du matériel, des installations mis à disposition;
- le respect de l'athlète par les arbitres, les éducateurs, entraîneurs, dirigeants;
- le respect du public : être simple, éviter les démonstrations agressives ou excessives mais savoir partager ses émotions avec le public, accepter les interviews et les rencontres,
- le respect du devoir de réserve par les arbitres, officiels, dirigeants, membres des équipes de France, personnel fédéral;
- ...

1.1.2. Être honnête, intègre et loyal.e

Le triathlon est régi par des règles, sans lesquelles il n'est pas de pratique, de compétition ou de gestion sincère. Le respect absolu des règles sans tricherie, ni fraude, est la condition de l'égalité des chances entre les pratiquants ou les compétiteurs et peut, seul, garantir que le résultat sportif se fonde uniquement sur la valeur.

La connaissance des règles et leurs applications loyales, intègres et honnêtes doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

Exemples de bonnes pratiques :

- rejeter radicalement toutes formes de dopage et de tricherie ;
- bannir toute forme de corruption ;
- exclure toute forme de collusion ;
- être loyal.e envers son club, envers la Fédération particulièrement pour les athlètes sélectionnés en Equipe de France ;
- respecter le devoir de réserve par les arbitres, officiel.le.s, dirigeant.e.s ;
- ...

1.1.3. Être digne dans ses comportements

Le triathlon se doit de fonctionner et d'être pratiqué avec des comportements pleins de bon sens et dans le respect de la dignité humaine.

Exemples de bonnes pratiques :

- rester maître de soi ;
- s'interdire de formuler des injures ou moqueries ; ne pas tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie d'autrui et de façon générale, refuser de se livrer à toute forme d'agression verbale ou sous toute autre forme ;

- admettre la défaite ;
- accueillir la victoire sans ridiculiser l'adversaire ;
- fournir un effort constant et engagé ;
- ...

1.1.4. Etre bienveillant.s dans son attitude et dans ses actions

La bienveillance, comme le respect, sont une constante dans la pratique et la gestion du triathlon car la bienveillance amènera la bienveillance.

Exemples de bonnes pratiques :

- avoir une attitude courtoise et respectueuse ;
- s'interdire la condescendance ;
- être à l'écoute des autres ;
- promouvoir la bienveillance dans les diverses formations au sein de notre fédération ;
- prendre soin de soi et de sa santé ;
- proposer des actions de formation ;
- se former pour mieux servir le développement du triathlon ;
- ...

1.2. LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA CITOYENNETÉ DANS LE TRIATHLON

Le triathlon se doit d'être ambitieux pour garantir qu'il joue effectivement un rôle fort et concret dans l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble, mais aussi dans l'emploi, la formation, l'insertion, et dans une restructuration des territoires autour d'équipements et d'événements favorisant la mixité sociale.

Exemples de bonnes pratiques :

- privilégier l'accessibilité à tous ;
- renforcer l'accès à la pratique aux jeunes ;
- permettre une pratique éducative et régulière aux jeunes même dans des lieux défavorisés ;
- interdire la discrimination ;
- refuser le racisme et la violence ;
- favoriser la mixité ;
- favoriser la professionnalisation ;
- ...

2. LA DEONTOLOGIE – LES DEVOIRS DES ACTEURS DU SPORT

2.1. LES ACTEUR.RICE.S DU TRIATHLON : PRATIQUANT.E.S, ARBITRES, OFFICIEL.LE.S, ENTRAINEUR.EUSE.S ET EDUCATEUR.TRICE.S ...

Tout acteur.rice dans le triathlon, pratiquant.e, licencié.e ou non, arbitre, officiel.le, entraîneur.euse et éducateur.trice est mandataire de ces valeurs fondamentales. Toutes et tous s'engagent individuellement pour y adhérer, les appliquer, les défendre, les communiquer et les valoriser.

2.1.1. Les acteur.rice.s du triathlon s'engagent à se conformer et à appliquer les règles.

Toutes pratiques sportives en général, et le triathlon en particulier, sont régies par des règles sans lesquelles il serait impossible de fonctionner.

Les recommandations et devoirs sont :

Les règles doivent :

- être admises et appliquées, avec loyauté et fair-play, en toutes circonstances par tous les acteur.rice.s du triathlon ;
- être connues de tous les acteur.rice.s du triathlon ;
- ...

2.1.2. Les acteur.rice.s du triathlon s'engagent à se respecter eux-mêmes.

Le respect de soi permet en général de respecter les autres, et que ces derniers nous accordent également le respect.

Les recommandations et devoirs sont :

- soigner son apparence, sa tenue, son langage ;
- être honnête avec soi même ;
- avoir un état d'esprit sportif ;
- ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi ;
- ne pas attenter à son intégrité physique et morale ;
- ...

2.1.3. Les acteur.rice.s du triathlon s'engagent à respecter les autres.

Les adversaires et partenaires, les entraîneur.euse.s et éducateur.trice.s, les arbitres et officiel.le.s, les dirigeant.e.s, les organisateur.trice.s, remplissent tous une fonction indispensable au bon fonctionnement et déroulement du triathlon. Les diverses rencontres entre tous ces acteurs doivent se dérouler sans agressivité, avec courtoisie dans le respect mutuel car une activité sportive doit se pratiquer dans le respect des autres, comme dans le respect de soi-même.

Les recommandations et devoirs sont :

- avoir un comportement courtois et respectueux en toutes circonstances ;
- s'interdire à formuler des moqueries ou injures envers les autres acteurs du triathlon ;
- être honnête et transparent dans ses communications ;
- respecter et honorer ses engagements ;
- être ouvert.e aux critiques éventuelles ;
- ...

2.1.4. Les acteur.trice.s du triathlon s'engagent à respecter les décisions des arbitres et des officiel.le.s.

Les arbitres et les officiel.le.s sont les garants de l'application des règles sportives. Elles et ils ont une mission essentielle dans le déroulement des compétitions. Respecter leurs décisions est donc indispensable.

Tout comme les pratiquant.e.s, les arbitres peuvent commettre des erreurs d'appréciation. Dans ce cas, elles doivent être admises comme des aléas du jeu et ne pas être discutées, ni donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.

Les recommandations et devoirs sont :

- respecter les décisions d'arbitrage ;
- encourager les clubs, les ligues à sensibiliser les pratiquants sur le rôle des arbitres et des officiel.le.s ;
- inciter les jeunes pratiquant.e.s à exercer les fonctions d'arbitres et officiels ;
- obliger les arbitres et officiel.le.s à se maintenir à un niveau de compétence satisfaisant en participant aux stages de formation et de remise à niveau ;
- ...

2.1.5. Les acteur.trice.s du triathlon s'engagent à refuser toutes formes de tricherie, de discrimination et de violence.

La tricherie sous toutes ses formes, la discrimination et la violence rendent la pratique du triathlon inapte à l'accomplissement de son objet social et éducatif. Elles dévalorisent son image et défavorisent son développement.

Les recommandations et devoirs sont :

- s'interdire l'utilisation de toutes formes de dopage ;
- proscrire toutes les violences physiques, verbales et psychologiques ;
- accepter les différences physiques, de pensée ou religieuses ;
- ...

2.1.6. Les acteur.trice.s du triathlon s'engagent à être maître de soi quelque soit les circonstances.

Le triathlon, comme beaucoup d'autres sports, occasionne de la passion et de l'émotion qui doivent être dominées par une maîtrise de soi pour éviter des comportements qui pourraient être excessifs. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il faille être totalement indifférent ou insensible aux événements, mais tout simplement qu'il est nécessaire de dominer et gérer la situation dans l'esprit sportif.

Les recommandations et devoirs sont :

- se poser, observer et réfléchir ;
- prendre du recul par rapport à ce que vous vivez ;
- respirer lorsque vos émotions vous submergent. Cela vous permettra de vous recentrer sur vous-même et de reprendre le contrôle ;
- les arbitres, les officiel.le.s et les entraîneur.euse.s et éducateur.trice.s ainsi que les dirigeant.e.s ont également un rôle primordial pour éviter tout débordement. Cela nécessite de leur part d'adopter un comportement exemplaire et approprié en toutes circonstances, pour ne pas générer chez ceux.elles qui ne sont pas investi.e.s des mêmes responsabilités, des réactions agressives ou violentes dues à l'incompréhension ou au sentiment d'injustice ;
- ...

2.1.7. Les acteur.trice.s du triathlon s'engagent à être loyaux et fair-play dans la pratique.

La valeur fondamentale de toute pratique sportive réside dans sa sociabilité, dans la volonté de vivre ensemble. Cette sociabilité est construite par les pratiquant.e.s

eux.elles -mêmes au sein d'une institution associative, ce qui fait de cette pratique une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même : il n'y a pas de vie sociale sans loyauté.

Les recommandations et devoirs sont :

- sensibiliser à la loyauté et au fair-play dans les programmes de formation ;
- veiller au respect de l'égalité des chances des pratiquant.e.s quel que soit leur milieu d'origine ;
- être en accord avec sa pensée et être fidèle aux valeurs du triathlon ;
- ...

2.2. Les institutions sportives liées au triathlon et leurs membres : Fédérations, Ligues Régionales, Comités Départementaux, Clubs...

Les institutions sportives sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs du triathlon. Elles doivent être des porte-paroles crédibles et reconnues.

Ceci implique que ces institutions, et les membres qui les composent (élus, cadres techniques, employés...), s'appliquent à eux-mêmes les valeurs du triathlon et adoptent des règles démocratiques équitables de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous à ces valeurs.

2.2.1. Les institutions du triathlon s'engagent à assurer le libre et égal accès de toutes et tous aux activités.

L'égal accès de toutes et tous aux activités du triathlon, sans aucune discrimination, constitue un objectif fédéral capital...

Les recommandations et devoirs sont :

- les institutions doivent toujours s'efforcer, selon leurs moyens et les caractéristiques propres à chaque discipline, à rendre accessible à toutes et tous, au moins au plus grand nombre, la pratique des activités qu'elles encadrent ou organisent ;
- ceci suppose de ne pas prendre, sans justification, de décision ou d'adopter un comportement, par action ou inaction, qui aboutit en pratique à restreindre l'accès d'un individu ou d'un groupement à l'activité sportive et à la discipline de son choix ;
- ...

2.2.2. Les institutions s'engagent à veiller au respect des valeurs fondamentales du triathlon et à les promouvoir.

Les Institutions sont les maillons essentiels et primordiaux dans le triathlon. Elles s'engagent à fonctionner démocratiquement, en toute transparence, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée, respectueuse des procédures décisionnelles en s'interdisant toute sorte de collusion.

Il est naturellement de la responsabilité première de ces institutions de faire connaître les valeurs du sport au plus grand nombre ainsi que les principes déontologiques qui en découlent, de les enseigner et de les défendre.

Les recommandations et devoirs sont :

- communiquer, promouvoir et défendre les valeurs d'éthique et de déontologie ;
- respecter les règles et processus ;
- être exemplaire dans ses fonctionnements et postures ;
- établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires ;
- veiller à l'impartialité des membres, et des décisions prises, en étant notamment très vigilant.e.s sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts ;
- s'interdire de se mettre en situation d'interférence de nature à influencer, ou à paraître influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une mission ;
- ...

2.2.3. Les institutions s'engagent à favoriser la pratique féminine ainsi que l'égalité de présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes.

Il est fondamental d'accroître la pratique féminine et d'assurer une représentativité des femmes dans les instances dirigeantes qui tende à la parité ou, à tout le moins, qui tienne compte de la proportion de pratiquantes au sein des institutions.

Les recommandations et devoirs sont :

- développer des actions destinées à inciter plus de femmes à pratiquer une activité sportive et à occuper des responsabilités associatives ;
- concevoir des formes de pratiques ou des systèmes de compétition qui favorisent la pratique féminine ;

- prévoir des mécanismes démocratiques qui permettent l'arrivée d'un plus grand nombre de femmes à des postes de dirigeants locaux ou fédéraux ;
- ...

2.2.4. Les institutions s'engagent à favoriser un encadrement optimal des disciplines dont elles ont la charge à l'égard de tous les publics qui les pratiquent.

Les institutions sportives du triathlon se doivent de s'intéresser à toutes les formes de pratiques et à toutes et tous les pratiquant.e.s, licencié.e.s ou non.

Elles veilleront à créer des conditions de pratique sereine, maîtrisée et sécurisée.

Les recommandations et devoirs sont :

- faire connaître aux pratiquant.e.s les conditions nécessaires à l'exercice sécurisé du triathlon ;
- favoriser l'encadrement des activités ;
- contribuer à la formation d'éducateur.trice.s, entraîneur.euse.s, délégué.e.s fédéraux et arbitres ;
- ...

2.2.5. Les institutions s'engagent à contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable.

La pratique du triathlon n'est pas sans incidence sur l'environnement et sur le développement durable. Il est de la responsabilité des institutions d'améliorer la contribution du triathlon aux politiques de développement durable.

Les recommandations et devoirs sont :

- prendre en compte l'environnement à toutes les étapes de la planification des manifestations ;
- promouvoir la « sobriété énergétique » : penser l'organisation des calendriers sportifs en vue de réduire la consommation d'énergie et notamment les déplacements qui sont particulièrement polluants ;
- promouvoir des modes de transports éco-responsables ;
- mettre en place des systèmes destinés à valoriser l'action des Institutions ou des pratiquant.e.s en faveur du développement durable ;
- protéger et valoriser les lieux de pratique du triathlon ;
- sensibiliser tous les pratiquant.e.s ;
- ...

3. LES PRINCIPES DIRECTEURS QUI DOIVENT GUIDER LES PARTENAIRES DU TRIATHLON (entourage, spectateur.trice.s, médias, sponsors, prestataires...)

Les partenaires du sport ont aussi une responsabilité, qui rejoint leurs intérêts, celle de contribuer par leur action à préserver et propager l'esprit sportif et les valeurs du triathlon. Ils ont donc, en définitive, la même responsabilité éthique que les institutions et les acteur.trice.s. Il leur appartient alors, dans un cadre et selon des règles qui leur sont propres, d'adopter une attitude compatible avec le soutien qu'ils portent au sport ou avec l'apport du sport à leur égard.

3.1. L'ENTOURAGE ET LES SPECTATEUR.TRICE.S

Les parents et les spectateur.trice.s sont les premiers supporters des pratiquants aux abords des parcours mais ils peuvent parfois adopter un comportement excessif ou inapproprié et susciter alors des réactions violentes ou des débordements. Ils doivent être aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs du triathlon. A cet égard, il leur est recommandé d'avoir une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui et faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitude déplacés.

3.2. LES MÉDIAS

Les médias et les journalistes sont libres de s'exprimer et de critiquer mais doivent avoir conscience de leur influence à l'égard des pratiquants, des institutions et du public. Ils doivent donc être particulièrement loyaux, indépendants et objectifs.

Les animateur.trice.s des épreuves de triathlon se doivent d'appliquer leur devoir de réserve vis-à-vis des institutions et d'utiliser un langage bienveillant en phase avec les valeurs fondamentales et l'esprit sportif du triathlon.

Les médias, journalistes et animateur.trice.s se doivent de veiller à ne pas atteindre l'être humain ou le citoyen derrière l'arbitre, l'officiel.le, le dirigeant.e, l'éducateur.trice. sportif.ive ou l'athlète.

3.3. LES SPONSORS ET MÉCÈNES

Le partenaire économique du sport doit adopter un comportement éthique. Il doit s'engager, par ses actions ou dans ses rapports de partenariat avec les institutions sportives, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du triathlon. Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du sport. La promotion

d'un sponsor ou d'un mécène ne doit pas se faire au détriment des valeurs fondamentales du triathlon.

3.4. LES PRESTATAIRES ET LES FOURNISSEUR.EUSE.S

Il est primordial que les prestataires et les fournisseur.euse.s se conforment aux règles établies par la loi.

Il faut également que leur travail soit respecté conformément aux valeurs fondamentales du triathlon.

Dans une mise en concurrence de prestataires, les institutions doivent respecter la lisibilité et la transparence de la procédure. Il faut que tous les éléments de la règle du jeu soient clairement apparents pour tous les prestataires sollicités. Il faut les informer qu'ils sont en concurrence. Il faut leur communiquer les critères sur lesquels leur proposition sera jugée. Il faut expliquer à ceux qui ne sont pas retenus les raisons du choix qui a été opéré.

